



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**COLLEGE A. DE SAINT-EXUPERY
DE VINCENNES**
2 Cours des Maréchaux
75012 PARIS
Tél. : 01.48.08.50.51
ce.0940793b@ac-creteil.fr

Paris, le 13 juillet 2026

Stéphanie BENACQUISTA
Principale
et l'équipe de Direction

Aux

Parents d'élèves

Objet : Informations sur la rentrée scolaire 2026 – Collège Saint-Exupéry de Vincennes

Madame, Monsieur,

Votre enfant effectuera sa rentrée au collège Saint-Exupéry de Vincennes selon le calendrier suivant :

- **MARDI 1er SEPTEMBRE 2026** : rentrée des élèves de 6^{ème} (9h00) et 5^{ème} (10h20)
- **MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2025** : rentrée des élèves de 4^{ème} (9h00) et 3^{ème} (10h20)

Le détail des horaires figure dans le **planning joint** à ce message.

Accueil des élèves à partir du Jeudi 3 septembre 2025

Les cours selon l'emploi du temps provisoire (jusqu'au 21 septembre) débiteront **le mercredi 3 septembre 2025**. L'ouverture des grilles du collège se fait à **8h05**, et leur fermeture à **8h15**.

Tout élève arrivant après 8h15 sera considéré comme en retard.

Le jour de la prérentrée, le 1^{er} et le 2 septembre, les élèves seront appelés dans la cour, puis pris en charge par leur professeur principal. À cette occasion, les documents nécessaires à la scolarité leur seront remis :

- Carnet de correspondance
- Emploi du temps
- Manuels scolaires
- Fiche de demande de casier (pour les demi-pensionnaires de 6^{ème})
- Fiche d'inscription au foyer socio-éducatif

Nous vous rappelons que **les parents ne sont pas autorisés à accompagner les élèves à l'intérieur de l'établissement le jour de la rentrée.**

Attention : aucun changement de classe ne sera possible sauf en cas d'erreur dans les saisies administratives des options.

Suivi de la scolarité

Comme dans l'ensemble des collèges du Val-de-Marne, le suivi de la scolarité de votre enfant (emploi du temps, résultats, absences, retards, communication) s'effectue via l'**ENT SKOLENGO (ENT : environnement numérique de travail)**, accessible à l'adresse suivante :

<https://antoine-de-saint-exupery-vincennes.moncollege.valdemarne.fr>

La liste des **fournitures scolaires** et le règlement intérieur sont sur la page d'accueil de l'ENT (et du site du collège <https://www.saint-exupery-vincennes.fr/index.php>)

L'identifiant et le mot de passe de l'ENT sont ceux de votre compte **Educonnect (via FranceConnect)**. En cas d'oubli, vous pouvez les réinitialiser directement sur le site educonnect.education.gouv.fr.

Veuillez consulter attentivement les documents sur le site « ENT-SKOLENGO » du collège :

- « **Mémo « ENT-Skolengo » et Pronote** »
- « **Tutoriel ENT + Application Skolengo** »

Accès à l'ENT

Pour les élèves de 6^{ème} : les codes d'accès seront remis par le professeur principal le jour de la rentrée. Une **adresse e-mail et un numéro de téléphone des parents** seront nécessaires pour activer le compte.

Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} conservent leurs identifiants Educonnect habituels.

Communication avec l'établissement

- **Avec les enseignants** : via la messagerie de l'ENT Skolengo
- **Avec le secrétariat élèves et la Direction (Principale et Principale-adjointe)** : uniquement par mail via le secrétariat → ce.0940793B@ac-creteil.fr
- **Les absences des élèves** : Via l'ENT « Vie scolaire » ou par mail viescosaintex94@gmail.com
- **Questions relatives à la demi-pension** : service intendance : par mail int.0940793B@ac-creteil.fr
- **TOUJOURS préciser dans l'objet du Mail : NOM Prénom CLASSE de l'élève puis l'objet de la demande ou difficulté, s'il vous plaît.**

Matériel à prévoir pour la rentrée

Merci de prévoir pour votre enfant le jour de la rentrée :

- Un **cartable** (pour les manuels scolaires)
- Une **trousse**
- Un **agenda** ou **cahier de textes**
- Des **feuilles**, un **cahier** pour prendre des notes

Réunions Parents-Professeurs de rentrée 2026

Seuls les parents seront reçus, avec carte d'identité et le carnet de liaison de votre enfant ou à défaut une photo recto verso du carnet de liaison)

- **6^{ème} et 5^{ème} : mardi 8 septembre 2026 à 17h30 (réunion plénière pour les Parents de 6^{ème} au réfectoire dès 17h30)**
- **4^{ème} et 3^{ème} : jeudi 17 septembre 2026 à 17h30 (réunion plénière pour les Parents de 3^{ème} au réfectoire dès 17h30)**

Demi-pension

Tous les demi-pensionnaires déjeuneront **les 4 jours de la semaine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi** jusqu'au **21 septembre 2025**. À compter de cette date, les **forfaits 3 jours** pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} seront mis en place pour les familles de 3^{ème} et 4^{ème} qui le souhaitent et le demanderont (pour les autres nveaux : au cas par cas si besoin).

Le secrétariat et l'équipe de direction sera à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au retour des congés d'été.

Le Collège Saint-Exupéry est fermé du 12 juillet au 23 août 2026 inclus.

Dans l'attente de la rentrée, nous vous souhaitons d'excellentes vacances estivales et une belle reprise en septembre.

A la suite de cette lettre : le planning de rentrée

Bien cordialement,

*Stéphanie BENACQUISTA, Principale,
Et l'Equipe de Direction*

Collège Saint-Exupéry – Vincennes

PLANNING DE RENTREE ELEVES

SEPTEMBRE 2026

COLLEGE A. DE SAINT-EXUPERY
DE VINCENNES
Cours des Maréchaux
75012 PARIS
Tél. : 01.48.08.50.51
ce.0940793b@ac-creteil.fr

MARDI 1 SEPTEMBRE 2026	
Classes de 6^{ème} 9h00- 13h30 (sortie du collège)	Accueil ½ pension pour tous les 6èmes Entre 12h et 13h30
Classes de 5^{ème} 10h20 - 12h30	Pas d'accueil ½ pension

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026	
Classes de 4^{ème} 9h00 - 11h30	Pas d'accueil ½ pension
Classes de 3^{ème} 10h20 - 12h30	Pas d'accueil ½ pension

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026	
Début des cours pour l'ensemble des élèves, en fonction de l'emploi du temps de chaque classe	Accueil ½ pension des élèves inscrits à partir du Jeudi 3 septembre 2026*

Les élèves viennent avec leur cartable et leur matériel (cahier de textes ou agenda, un cahier, des feuilles à carreaux, leur trousse). Les manuels seront distribués le 1^{er} jour.

Les emplois du temps seront distribués et seront provisoires jusqu'au 21 septembre 2026.

* tous les demi-pensionnaires déjeuneront les 4 jours de la semaine à partir du 3 septembre 2026. Les forfaits de demi-pension de 3 jours pour les 3èmes et 4èmes, pour les familles qui le souhaitent débiteront à partir du 21 septembre 2026 (date des emplois du temps définitifs).